



cession de vente de commerce et vente de murs

Par **wom**, le **31/03/2009** à **04:09**

Je suis propriétaire d'un fond de commerce de salon de coiffure.
je suis sur le point de vendre et signer une cession de droit au bail.
Ma propriétaire nous demandait 50000e en plus du prix fixé avec l'acheteur,nous avons négocié et sommes mis d'accord à 20000€ ce qui ne m'arrange pas .

Cette somme Pour créer un nouveau bail neuf avec la nouvelle spécificité de l'acheteur .
Hors je crois deviner qu'elle vend aussi les murs car elle a envoyé une entreprise pour tester l'amiante.

Devait elle,ainsi que l'agence m'avertir de cette vente
Et Pourquoi devrai- je alors encore payer cette somme supplémentaire?
que puis je faire si l'agence ne me dit rien?

Si je signe LA VENTE et fais mon enquête par la suite puis-je attaquer en justice avec l'assurance de gagner mon procès-